



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

laboratoires d'analyses

Question écrite n° 118951

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la publication des décrets d'application de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005. Ces décrets devaient restreindre les modalités de détention du capital de sociétés de laboratoires d'analyses médicales. Il semblerait que ces décrets soient en passe d'être soumis au Conseil d'État malgré leur apparente incompatibilité avec la législation de l'Union Européenne en vigueur. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions quant à la publication de ces décrets d'application. Par ailleurs, il souhaite connaître ses positions concernant leur compatibilité avec la législation européenne en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118951

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1728